

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD  
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 1<sup>er</sup> mai 2017** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	---

Était absent : Monsieur Pierre Dorval

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire ouvre la séance en faisant part des points à l'ordre du jour aux personnes qui assistent à la séance.

**2. Ordre du jour**

**2.1 Acceptation**

074-05-2017

**Adoption de l'ordre du jour.**

**Il est proposé par :** Madame Sonia Laurendeau

**Appuyé par :** Monsieur Serge Guimond

**Et unanimement résolu : -**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
  - 2.1 Acceptation
3. Administration générale
  - 3.1 États financiers-2016/Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Présentation
  - 3.2 États financiers-2016/Acceptation
  - 3.3 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Exercice financier 2016/Facture
  - 3.4 État des revenus et dépenses/Comparatif
  - 3.5 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Demande de Financement (STEFÉ)/Facture
  - 3.6 Règlement d'emprunt 335-06(Refinancement camion incendie) & 396-2014(Réseau d'aqueduc & égouts)/Résolutions
  - 3.7 MRC de L'Islet/Fonds de développement des territoires/Améliorations des services à la clientèle
  - 3.8 MRC L'Islet-Centre de Santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches/Insalubrité morbide/Entente de collaboration
4. Procès-verbal du 3 avril 2017
  - 4.1 Acceptation
5. Transport
  - 5.1 Réseau routier
    - 5.1.1 Offre de service/Entretien du gazon et désherbage-2017

- 5.1.2 MTMDET/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Résolution
- 5.1.3 Embauche/Aide à l'inspecteur municipal
- 5.1.4 Travaux à faire
- 6. Aqueduc, Égouts, Voirie et Assainissement des eaux
  - 6.1 Arpentage Côte-du-Sud/Dossier Expropriation/Facture CC-17-051
- 7. Aménagement & urbanisme
  - 7.1 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement #420-2017/Adoption
  - 7.2 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Demande/66, chemin Lessard Est
- 8. Culture et Loisirs
  - 8.1 Parc des Volontaires/Entretien/Traitements
  - 8.2 Centre des Loisirs/Stationnement/Achat de terrains
- 9. Subvention & cotisation & appui
  - 9.1 Association des propriétaires du Lac-des-Plaines/Cotisation/Renouvellement
  - 9.2 Fabrique Paroisse St-Cyrille/Rallye-musant
- 10. Varia
- 11. Comptes payés et à payer
  - 11.1 Acceptation
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

### 3. Administration générale

#### 3.1 États financiers-2016/Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Présentation

Monsieur Michel Chamard, comptable de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton accompagné de Madame Audrey Lavoie a fait la présentation des états financiers de l'année 2016.

#### 3.2 États financiers-2016/Acceptation

075-05-2017

#### États financiers 2016/Dépôt/Acceptation.

**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'article 176.1 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Nelson Cloutier

**Appuyé par :** Monsieur Roger Lapierre

**Et unanimement résolu : -**

**D'accepter le dépôt de ces rapports pour l'exercice financier 2016.**

#### 3.3 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Exercice financier 2016/Facture

Point à reporter.

#### 3.4 État des revenus et dépenses/Comparatif

Point à reporter.

**3.5 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Demande de Financement (STEFE)/Facture**

076-05-2017

**Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Demande de Financement (STEFE)/Facture.**

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des travaux dans le cadre du réseau d'aqueduc et d'égouts sont complétés;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement à faire auprès du Ministère des Finances;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Appuyé par** Monsieur Clermont Bélanger  
**Et unanimement résolu : -**

**D'**accepter les honoraires professionnels de Raymond, Chabot, Grant, Thornton au montant de 2 707.66\$ incluant les taxes pour la préparation de la demande de financement et l'assistance à la directrice générale dans cette demande.

**3.6 Règlement d'emprunt 335-06(Refinancement camion incendie) & 396-2014(Réseau d'aqueduc & égouts)/Résolutions**

077-05-2017

**Aqueduc, égouts, voirie & assainissement des eaux usées/Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros 335-06 et 396-2014, la Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 mai 2017, au montant de 9 508 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette demande, la Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard a reçu les soumissions détaillées à l'annexe joint à la présente résolution;

**ATTENDU QUE** l'offre provenant de LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR NELSON CLOUTIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROGER LAPIERRE ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 9 508 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard soit adjugée à LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le

protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

078-05-2017

**Aqueduc, égouts, voirie & assainissement des eaux usées/Règlement d'emprunt/Résolution de concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 508 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
335-06	192 900 \$
396-2014	7 642 100 \$
396-2014	1 673 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR NELSON CLOUTIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROGER LAPIERRE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 9 508 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 mai 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

CD DU NORD DE L'ISLET  
339 BOULEVARD NILUS-LECLERC  
L'ISLET, QC  
G0R 2C0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**079-05-2017**

**Aqueduc, égouts, voirie & assainissement des eaux usées/Règlement d'emprunt/Résolution de courte échéance.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR NELSON CLOUTIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROGER LAPIERRE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 9 508 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 335-06 et 396-2014, la Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 16 mai 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 335-06 et 396-2014, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**3.7 MRC de L'Islet/Fonds de développement des territoires/Améliorations des services à la clientèle**

**080-05-2017**

**MRC de L'Islet/Fonds de développement des territoires/Améliorations des services à la clientèle.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit améliorer les sanitaires de la salle communautaire de l'Édifice municipal afin de satisfaire à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Édifice municipal est un complexe multiservice avec une salle multifonctionnelle qui dessert touristes, plusieurs familles et organismes pour diverses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet converge entièrement avec quelques énoncés des champs d'intervention du FDT entre autres aux énoncés suivants :

- Contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de la population;
- Favorisent la mise en commun de l'offre municipale pour maintenir ou améliorer les services à la population.

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Sonia Laurendeau

**Appuyé par :** Monsieur Serge Guimond

**Et unanimement résolu : -**

**QUE** la municipalité soumette son projet au Fonds de développement des territoires de la MRC de L'Islet.

**3.8 MRC L'Islet-Centre de Santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches/Insalubrité morbide/Entente de collaboration**

**081-05-2017**

**MRC L'Islet-Centre de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches/Insalubrité morbide/Entente de collaboration.**

**CONSIDÉRANT** la demande des représentants du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches concernant une collaboration pour le référencement de situations d'insalubrité morbide avec toutes les municipalités de la MRC de L'Islet;

**CONSIDÉRANT QUE** cette collaboration se traduirait à la signature d'une entente visant à faciliter les interrelations entre les différents partenaires lorsque survient des cas problématiques d'insalubrité morbide;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle entente existe dans plusieurs secteurs desservis par le Centre de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Appuyé par :** Monsieur Clermont Bélanger  
**Et unanimement résolu : -**

**QUE** la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard accepte la signature d'une entente entre le Centre de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches ainsi qu'avec tous les partenaires impliqués dans cette démarche.

**QUE** Monsieur Luc Caron, maire et Madame Josée Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la réalisation de ce partenariat.

**4. Procès-verbal du 3 avril 2017**

**4.1 Acceptation**

**082-05-2017**

**Procès-verbal/3 avril 2017/Adoption.**

**Il est proposé par :** Monsieur Roger Lapierre  
**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Et unanimement résolu : -**

**QUE** le procès-verbal du 3 avril 2017 soit accepté.

**5. Transport**

**5.1 Réseau routier**

**5.1.1 Offre de service/Entretien du gazon et désherbage-2017**

**083-05-2017**

**Offre de service/Entretien du gazon et désherbage-2017.**

**Il est proposé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Appuyé par :** Monsieur Clermont Bélanger  
**Et unanimement résolu :**

**D'**accepter l'offre de service de Monsieur Germain Bernier pour l'entretien du gazon à l'Édifice municipal, au Centre des Loisirs, le terre-plein du stationnement de L'O.T.J. de St-Cyrille et le désherbage de l'aménagement au pied du drapeau des armoiries de la municipalité au montant de 535\$ pour la saison, l'équipement nécessaire aux travaux sera fourni par ce dernier.

**5.1.2 MTMDET/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Résolution**

**084-05-2017**

**MTMDET/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Résolution.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 120 836\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est intégrée au rapport financier 2016 préparé pour le Ministère des affaires et de l'Occupation du territoire;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Nelson Cloutier

**Appuyé par :** Monsieur Roger Lapierre

**Et unanimement résolu : -**

**QUE** la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

### **5.1.3 Embauche/Aide à l'inspecteur municipal**

**085-05-2017**

**Embauche/Aide à l'inspecteur municipal.**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'emploi offerte pour l'embauche d'un aide à l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** des candidats ont été rencontrés;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Serge Guimond

**Appuyé par :** Monsieur Clermont Bélanger

**Et unanimement résolu : -**

**DE** procéder à l'embauche de Monsieur René Caron et ce, à partir du 8 mai 2017.

### **5.1.4 Travaux à faire**

**086-05-2017**

Monsieur Nelson Cloutier, conseiller énumère les travaux prioritaires à exécuter sur le territoire :

- |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| ➤ Chemin Lac D'Apic :  | Fossés                   |
| ➤ Chemin Lessard Est : | Correction de baisseur   |
| ➤ Chemin de gravier :  | Grattage                 |
| ➤ Chemin Lessard Est : | Réparation nids de poule |
| ➤ Dépôt :              | ± 50 voyages de gravier  |

**IL EST, PAR CONSÉQUENT :**

**Proposé par :** Monsieur Roger Lapierre

**Appuyé par :** Monsieur Clermont Bélanger

**Et unanimement résolu :**

**D'**autoriser les travaux énumérés précédemment.

## **6. Aqueduc, Égouts, Voirie et Assainissement des eaux**

### **6.1 Arpentage Côte-du-Sud/Dossier Expropriation/Facture CC-17-051**

**087-05-2017**

**Arpentage Côte-du-Sud/Dossier Expropriation/Facture CC-17-051.**

**Il est proposé par :** Madame Sonia Laurendeau

**Appuyé par :** Monsieur Serge Guimond

**Et unanimement résolu : -**

D'autoriser le paiement de la facture d'honoraires professionnels de la firme Arpentage Côte-du-Sud au montant de 862.31\$ incluant les taxes pour le montage du plan du site de l'usine d'eau potable après les travaux de construction.

## 7. Aménagement & urbanisme

### 7.1 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement #420-2017/Adoption

088-05-2017

#### Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement #420-2017/Adoption.

Il est proposé par Monsieur Serge Guimond, appuyé par Madame Sonia Laurendeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que décrit, le règlement #420-2017 pourvoyant à l'établissement d'un programme de revitalisation pour favoriser la rénovation et la construction de résidences.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 420-2017

---

POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT  
D'UN PROGRAMME DE  
REVITALISATION POUR FAVORISER  
LA RÉNOVATION ET LA  
CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES

---

**SÉANCE** ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, à 20 :00 heures, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : MONSIEUR LUC CARON

Les membres du conseil :

Madame	Sonia Laurendeau
Messieurs	Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier

**ATTENDU QUE** l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet d'accorder une subvention pour compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de rénovation ou de construction de résidences;

**ATTENDU QUE** le conseil veut favoriser la rénovation des immeubles résidentiels existants de même que la construction de nouvelles résidences à l'intérieur de certains secteurs de son territoire;

**ATTENDU QUE** le périmètre d'urbanisme comprenant, à l'ouest de la Route 285, les zones 1RA, 2MI, 4RB, 5P, 7RA, 6RA, 8P, 9RI, 10MI et, à l'est de la Route 285, les zones 2MI, 3RA, 11MI, 13RA, 12RA et 10MI sont les secteurs visés par ce programme de revitalisation.

Toute résidence déjà construite à l'intérieur de ces secteurs de la municipalité peut bénéficier de ce programme de revitalisation pour la rénovation lorsque l'évaluation de ce même bâtiment est majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux ainsi que toute nouvelle construction;



**ATTENDU QU'** il y a lieu de préciser que lors de l'émission du certificat relatif à la construction ou la rénovation subventionnée, la première année est déterminée de la date en vigueur du certificat au 31 décembre de la même année;

**ATTENDU QU'** avis de présentation a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2017.

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Appuyé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Et unanimement résolu :**

**QUE** le présent règlement soit et est adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2** Le présent règlement porte le nom de « **RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR FAVORISER LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES** ».

**ARTICLE 3** Une subvention sera versée pour toute rénovation de résidence lorsque l'évaluation foncière imposable de ladite résidence aura été majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux. Toute nouvelle construction résidentielle à l'intérieur du périmètre établi dans ce règlement pourra bénéficier d'une subvention en fonction de l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* selon les modalités suivantes :

- Pour les exercices 2017 et 2018, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Pour l'exercice 2019, ce montant est au plus égal à 50 % de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Le total de la subvention ne devra pas excéder mille cinq cent dollars (1 500\$) pour toute rénovation ou nouvelle construction.

**ARTICLE 4** Cette subvention pourra être versée pour toute rénovation ou nouvelle construction commencée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017.

**ARTICLE 5** Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 406-2016;

**ARTICLE 6** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**7.2 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Demande/66, chemin Lessard Est**

089-05-2017

**Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Demande/66, chemin Lessard Est.**

**CONSIDÉRANT** le programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences adopté par la Municipalité par le Règlement no 420-2017;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires du 66, chemin Lessard Est à St-Cyrille-de-Lessard de bénéficier de ce programme vu les travaux de rénovation projetés sur leur résidence;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Et unanimement résolu : -**

**D'**accepter la demande car cette propriété fait partie de la zone permise pour bénéficier de la subvention mentionnée au Règlement 420-2017.

**QUE** celle-ci sera traitée aux conditions énumérées audit règlement lorsque l'évaluation finale suite aux travaux de rénovation sera connue par la municipalité.

## **8. Culture et Loisirs**

### **8.1 Parc des Volontaires/Entretien/Traitements**

**090-05-2017**

#### **Parc des Volontaires/Entretien/Traitements.**

**Il est proposé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Appuyé par :** Monsieur Roger Lapierre  
**Et unanimement résolu : -**

**D'**accepter que l'entreprise Weed Man fasse l'entretien de la pelouse au Parc des Volontaires;

**QUE** le programme proposé se compose de 6 traitements au montant total de 456\$ taxes incluses.

### **8.2 Centre des Loisirs/Stationnement/Achat de terrains**

**091-05-2017**

#### **Centre des Loisirs/Stationnement/Achat de terrains.**

**CONSIDÉRANT** la perte de stationnements occasionnée par le passage de l'aqueduc et l'égout au Centre des Loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes ont été faites aux propriétaires de lots adjacents au Centre des Loisirs pour l'achat de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont accepté les offres de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de terrain à M. Onésiphore Gaudreau d'une superficie de 633.8 m<sup>2</sup> portant le numéro de lot 5 789 902 est de 4 500\$

**CONSIDÉRANT** l'achat de terrain à M. Roger Tremblay d'une superficie de 1 833 m<sup>2</sup> portant le numéro de lot 5 548 817 est de 10 000\$;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Et unanimement résolu : -**

**DE** mandater Me Pierrette Couillard, notaire pour effectuer les transactions dans ces dossiers.

**QUE** Monsieur Luc Caron, maire et Madame Josée Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les contrats à intervenir.

**9. Subvention & cotisation & appui**

**9.1 Association des propriétaires du Lac-des-Plaines/Cotisation/Renouvellement**

092-05-2017

**Association des propriétaires du Lac-des-Plaines/Cotisation/Renouvellement- 2017.**

**Il est proposé par :** Monsieur Clermont Bélanger  
**Appuyé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Et unanimement résolu : -**

QU'étant propriétaire d'un immeuble au Lac-des-Plaines, de payer le renouvellement de la cotisation annuelle au montant de 15\$ à l'Association des propriétaires du Lac-des-Plaines.

**9.2 Fabrique Paroisse St-Cyrille/Rallye-musant**

093-05-2017

**Fabrique Paroisse St-Cyrille/Rallye-musant.**

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite reçue de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Cyrille concernant une activité sous forme de rallye en collaboration avec le club de VTT L'Oie Blanche le 3 juin prochain;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Roger Lapierre  
**Appuyé par :** Monsieur Clermont Bélanger  
**Et unanimement résolu : -**

**D'**octroyer une somme de 250\$ pour cet évènement.

**10. Varia**

Aucun point n'est ajouté au varia.

**11. Comptes payés et à payer.**

**11.1 Acceptation**

094-05-2017

**Acceptation des comptes.**

**Il est proposé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Et unanimement résolu : -**

**D'**adopter les listes des comptes payés et à payer datées du 1<sup>er</sup> mai 2017 au montant total de 815 586.64\$.

**QUE** cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

**12. Période de questions.**

Des remarques négatives à propos du Parc des Volontaires situé dans le cœur du village ont été dites par quelques citoyens dans la salle. Les membres du conseil ont pris notes des commentaires mais malheureusement ils ne peuvent faire mieux que ce qui est fait dans le moment.

Des précisions sur la fermeture de la Quincaillerie GH ont été demandées aux membres du conseil ainsi qu'à Josée Godbout, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité. Les membres du conseil ont bien

écouté les dires et suggestions de tous mais par contre Mme Godbout n'a pas voulu répondre aux questions personnelles qui lui étaient posées, vu l'achat de l'inventaire des matériaux et des articles de quincaillerie par la Quincaillerie Jos Proulx inc., dont l'un des actionnaires est son conjoint. Ses fonctions ne n'obligent pas et de surcoût en pleine séance de conseil, à répondre à des questions personnelles.

**13. Levée de la séance.**

**095-05-2017**

**Levée de la séance.**

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 21h00.

\_\_\_\_\_  
Luc Caron, maire

\_\_\_\_\_  
Josée Godbout, d.g./sec.trésorière